



# POLE FORMATION ET EMPLOI

## Service Civique Aides à la formation

**Destinataires :** Ligues et comités

**Nombre de pièces jointes :** 1

**Information**

**Diffusion vers :**

**Echéance de réponse :**

Dans le cadre de sa stratégie de déploiement des services civiques, la FFBB a mis en place une aide pour accompagner chaque jeune engagé dans une mission de service civique pour sa formation complémentaire.

Les modalités de cette aide étaient détaillées dans le guide sur le service civique diffusé à l'ensemble du réseau depuis mars dernier (page 11) et dont nous vous rappelons ci-après les modalités de mise en œuvre :

- L'aide à la formation est versée auprès de l'organisme de formation
- Elle se déclenche à partir du moment où le jeune en service civique a effectué au moins 5 mois de mission au sein de sa structure.
- Les formations éligibles à cette aide sont :
  - Les formations d'animateur, d'initiateur et du CQP.TSBB proposées par une ligue de la FFBB
  - Les formations de moniteur de basketball et d'animateur santé proposées par la FFBB
  - Une formation conduisant au BP.JEPS « Basketball » organisée par une ligue de la FFBB

La structure accueillant le jeune en service civique devait adresser à la FFBB la copie du dossier d'inscription en formation indiquant le coût de la formation. En parallèle, la structure devait présenter à l'organisme de formation (comité ou ligue) la convention d'engagement signée avec le jeune pour vous permettre d'identifier la qualité du stagiaire.

Le versement de l'aide à la formation devait être effectué à la ligue régionale par la FFBB sur présentation :

- D'une attestation d'assiduité du jeune en formation
- De l'attestation de fin de formation délivrée par la ligue

L'aide à la formation est forfaitaire et fixée à 200 €/jeune. Une seule formation par jeune est prise en charge. Le dispositif est limité à 1000 jeunes en mission de service civique. Cette aide devait venir réduire le prix de la formation dans laquelle la structure engage le jeune.

A ce jour, le pole formation et emploi n'a reçu aucune demande d'aide au titre de la formation.

Nous vous informons que l'ensemble des structures accueillant un ou plusieurs jeunes en service civique ont été relancées pour nous faire connaître les formations dans lesquelles auraient été engagées les volontaires.

Nous vous invitons également à nous faire remonter la liste des jeunes effectuant une mission de service civique et ayant suivi une formation organisée par votre structure.

Nous reviendrons vers vous en fonction des retours des structures accueillant des jeunes.

Contact

Mail : [servicecivique@ffbb.com](mailto:servicecivique@ffbb.com)

Tél. :

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Matthieu SOUCHOIS DTN Adjoint Directeur du Pôle Formation et Emploi	Patrick BEESLEY Directeur Général Directeur Technique National	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2017-02-24 2-DFE-Service Clvique - Note Formation.docx	